

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Najoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Théâtre des Feuillants - Bail emphytéotique avec l'association immobilière Dijon Ouest

M. Amiri, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Propriété de l'association immobilière Dijon Ouest, émanation du groupe Saint-Bénigne, le Théâtre des Feuillants situé 9 rue Condorcet a été mis à disposition de la Ville par la signature d'un bail à construction le 1er janvier 1991, d'une durée de 30 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2020 .

Conformément aux dispositions de ce bail, la Ville a complètement rénové à ses frais cet ancien cinéma, en vue d'y aménager une salle de spectacles d'une capacité de 500 places.

Le théâtre des Feuillants constitue un maillon essentiel de la politique culturelle de la Ville. Mis à disposition des associations locales et des diffuseurs du territoire métropolitain, ou nationaux, proposant une programmation éclectique en théâtre, musique, danse, cirque... il a accueilli plus de 25 000 spectateurs en 2019 (dans le cadre de 120 événements proposés par 45 partenaires différents). Lieu de diffusion, le théâtre des Feuillants est également un lieu de création, mis à disposition d'artistes ou de compagnies en résidence lorsqu'il n'est pas ouvert au public.

En considération de ces éléments, il est proposé de conclure un bail emphytéotique avec l'association immobilière Dijon Ouest pour une durée de 30 ans, à compter du 1er janvier 2021, portant sur la totalité des locaux constituant le théâtre, d'une superficie de 1 651 m² .

Ce bail sera consenti moyennant des modalités identiques à celles précédemment établies, à savoir un loyer annuel d'un montant de 27 842 €, indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction, conforme à l'évaluation de la valeur locative établie par France Domaine.

De même, la salle de spectacles sera mise à la disposition de l'association, à titre gratuit, 15 fois par an, selon un calendrier à établir conjointement entre les deux parties. L'association bénéficiera également de la mise à disposition permanente des salles et de leurs annexes situées au sous-sol, étant précisé que leur coût d'entretien restera à la charge de l'association.

Enfin, il est précisé que des servitudes de passage et d'accès réciproques sont consenties par les deux parties.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la prise à bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux correspondant au Théâtre des Feuillants situé 9 rue Condorcet, composant le lot n° 2 de la copropriété cadastrée section EV n° 97, appartenant à l'Association Immobilière Dijon-Ouest - 6 rue Danton - 21000 Dijon, représentée par son Président Monsieur Antoine Tierny ;

2 - fixer le montant du loyer annuel à la somme de 27 842 €, indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction, conforme à la valeur locative fixée par France Domaine ;

3 - approuver le projet de bail emphytéotique annexé au rapport, m'autoriser à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer le bail emphytéotique définitif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ